



remboursement loyer, indûment perçu

Par **thidom**, le **15/06/2009** à **10:46**

Bonjour,

Je loue à l'AFPH (l'état) depuis 1997 un terrain de week-end en Seine et Marne, dont le contrat est renouvelé tous les trois ans.

Cette année, mon contrat aurait dû être renouvelé, ne voyant pas arriver le document, j'ai appelé l'AFPH qui m'a répondu que le terrain ne lui appartenait plus depuis 2003. J'essaie depuis de récupérer les loyers indûment perçus, mais aucune réponse n'est donnée à mes courriers.

Quel recours ai-je pour récupérer mon argent ?

Merci de vos conseils.